

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 571 317

②1 N° d'enregistrement national :

85 14688

⑤1 Int Cl⁴ : B 60 N 1/06.

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

②2 Date de dépôt : 3 octobre 1985.

③0 Priorité : DE, 5 octobre 1984, n° P 34 36 540.0.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 15 du 11 avril 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 85 14687 pris le 3 oc-
tobre 1985.

⑦1 Demandeur(s) : DAIMLER-BENZ AKTIENGESELL-
SCHAFT. — DE.

⑦2 Inventeur(s) : Manfred Weinich, Hermann Gross et Her-
bert Rapp.

⑦3 Titulaire(s) :

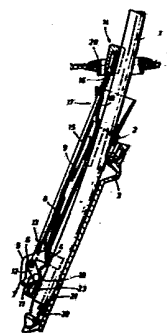
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Regimbeau, Corre, Martin,
Schrimpf, Warcoin, Ahner.

⑤4 Dispositif de déverrouillage pour le dégagement d'une tige portante guidée d'appui-tête.

⑤7 L'invention concerne un dispositif de déverrouillage per-
fectionnant le dispositif du brevet principal.

Selon l'invention, la tige d'actionnement 15 reçoit de façon articulée, à son extrémité inférieure 13, un bras 12 d'un levier 11 à deux bras 12, 23, monté de façon à pouvoir pivoter sur une partie fixe d'obturation 8 entourant un guide d'appui-tête 2, et du verrou 4 fait saillie un étrier 5 comportant deux zones d'appui 6, 7 définissant pour un des bras 12 du levier deux positions limites déterminées; lorsque la tige d'actionnement 15 est déplacée vers le bas en opposition à la force d'un ressort 16, ledit bras 12 du levier est déplacé dans sa position limite inférieure et simultanément le verrou 4 est dégagé du rétrécissement 22, l'autre bras 23 étant amené par pivotement en travers de la voie de glissement suivie par la tige portante 1.

Application aux voitures de tourisme.



FR 2 571 317 - A2

D

La présente invention concerne un dispositif de déverrouillage pour le dégagement d'une tige portante guidée d'appui-tête, où il est prévu à l'extrémité libre de la tige portante un rétrécissement coopérant avec un verrou sollicité par ressort lorsque la longueur maximale de déploiement de l'appui-tête est atteinte, et où ce verrou peut être débloqué par l'intermédiaire d'un organe de commande accessible au niveau du bord supérieur du dossier, dans lequel l'organe de commande est agencé sous la forme d'une tige d'actionnement orientée à peu près dans la direction axiale de la tige portante, et qui, par sa manoeuvre, tend à permettre le déplacement du verrou dans une position de déverrouillage, tandis que, lors d'un nouvel enfoncement de la tige portante, le verrou est débloqué par celle-ci, et peut à nouveau être ramené en position active au retour de ladite tige d'actionnement, conformément au brevet principal.

Un tel dispositif de déverrouillage permet, en cas de besoin, après suppression de la fixation, d'enlever facilement l'appui-tête avec les deux mains, et, après une nouvelle mise en place de l'appui-tête, un rétablissement automatique de la fixation.

L'invention a pour but, en conservant les avantages décrits, de proposer un agencement particulier du dispositif de déverrouillage qui soit approprié pour la fabrication en grande série, tout en restant de manoeuvre aisée.

Ce problème est résolu en ce que la tige d'actionnement reçoit de façon articulée, à son extrémité inférieure, un bras d'un levier à deux bras, monté de façon à pouvoir pivoter sur une partie fixe d'obturation entourant un guide d'appui-tête, en ce que du verrou fait saillie un étrier comportant deux zones d'appui définissant pour un des bras du levier deux positions limites déterminées, et

et en ce que, lorsque la tige d'actionnement est déplacée vers le bas en opposition à la force d'un ressort, ledit bras du levier est déplacé dans sa position limite inférieure et simultanément le verrou est dégagé du rétrécissement, l'autre bras étant amené par pivotement en travers de la voie de glissement suivie par la tige portante.

5 Selon un autre aspect avantageux de l'invention, l'extrémité supérieure de la tige d'actionnement est guidée dans un palier formé sur le guide d'appui-tête -en passant au travers d'une oreille située sur le côté supérieur du dossier et servant au passage de la tige portante- à peu près parallèlement à l'axe de la tige portante.

10 On obtient une structure plus simple lorsque le verrou est relié de façon monobloc au guide d'appui-tête.

15 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mis en évidence dans la suite de la description, donnée à titre d'exemple non limitatif, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- 20 - la figure 1 représente un dispositif de déverrouillage pour une tige portante d'appui-tête conforme à l'invention, comportant un verrou s'appuyant sur la périphérie de la tige portante,
- la figure 2 montre l'agencement de la figure 1 lorsque le dispositif de déverrouillage entre en action,
- 25 - la figure 3 montre le dispositif de déverrouillage lorsque la tige d'actionnement est enfoncée et que le verrou est écarté par pivotement.

30 Une tige portante 1 d'un appui-tête (non représenté) réglable graduellement en hauteur par translation, est montée dans un guide d'appui-tête 2 monté sur un cadre de dossier 3 ; le guide 2 se prolonge à son extrémité inférieure par un verrou 4 sur lequel est formé un étrier 5 comportant deux zones d'appui 6 et 7. Le guide d'appui-tête

2 est entouré par une partie d'obturation 8 également montée sur le cadre de dossier 3, et recevant un ressort 9 sollicitant le verrou 4 ; il est de plus prévu, en bas de la partie d'obturation 8, un support 10 pour un levier 11 à deux bras. L'un des bras 12 est articulé sur l'extrémité inférieure 13 d'une tige d'actionnement 15, représentant une partie d'un organe de commande 14, et qui est associée à un ressort 16. L'extrémité supérieure 17 de la tige d'actionnement 15 est reçue dans un palier 18 du guide d'appui-tête 2, et passe au travers d'un oeillet de passage 20 prévu sur le côté supérieur du dossier 19 pour la tige portante 1. La tige portante 1 est pourvue d'un rétrécissement 22 à son extrémité libre 21.

Dans la position de la tige portante 1 illustrée à la figure 1, le verrou 4 s'appuie contre la périphérie de la tige portante 1, et celle-ci peut coulisser librement vers le haut ou vers le bas. La tige d'actionnement 15 est alors placée dans sa position supérieure, et le bras 12 du levier à deux bras 11 se trouve dans une position limite déterminée correspondant à la zone d'appui 6 de l'étrier 5, tandis que le second bras 23 s'appuie contre la partie d'obturation 8, à l'intérieur de celle-ci.

Lorsque la tige portante 1 -comme le montre la figure 2- est tirée complètement vers le haut, le verrou 4 sollicité par le ressort 9 se déplace alors contre le rétrécissement 22 et limite ainsi le mouvement de sortie par butée de l'extrémité de la tige portante. Lorsque la tige d'actionnement 15 est poussée vers le bas, conformément à la figure 3, il se produit un pivotement du levier 11 à deux bras, dont le bras 12 passe maintenant dans son autre position limite déterminée correspondant à la zone d'appui 7 de l'étrier 5, tandis que son autre bras 23 quitte sa

position escamotée pour se placer en travers du trajet
suivi par la tige portante 1. Au cours de ce mouvement,
le verrou 4 est dégagé du rétrécissement 22 par pivote-
ment, de sorte que la tige portante 1 peut être tirée vers
5 le haut et l'appui-tête enlevé.

Lors d'une nouvelle introduction de la tige por-
tante 1, celle-ci vient buter par son extrémité libre
contre le second bras 23 du levier 11, lequel exécute
alors un mouvement inverse, de sorte que le dispositif de
10 déverrouillage et la tige portante reprennent à nouveau
la position initiale représentée sur la figure 1.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de déverrouillage pour le dégagement d'une tige portante guidée d'appui-tête, où il est prévu à l'extrémité libre de la tige portante un rétrécissement co-
5 opérant avec un verrou sollicité par ressort lorsque la longueur maximale de déploiement de l'appui-tête est atteinte, et où ce verrou peut être débloqué par l'intermédiaire d'un organe de commande accessible au niveau du bord
10 supérieur du dossier, dans lequel l'organe de commande est agencé sous la forme d'une tige d'actionnement orientée à peu près dans la direction axiale de la tige portante, et qui, par sa manoeuvre, tend à permettre le déplacement du verrou dans une position de déverrouillage, tandis que,
15 lors d'un nouvel enfoncement de la tige portante, le verrou est débloqué par celle-ci, et peut à nouveau être ramené en position active au retour de ladite tige d'actionnement, conformément à la revendication 1 du brevet principal, caractérisé en ce que la tige d'actionnement (15) reçoit de
20 façon articulée, à son extrémité inférieure (13), un bras (12) d'un levier (11) à deux bras (12, 23), monté de façon à pouvoir pivoter sur une partie fixe d'obturation (8) entourant un guide d'appui-tête (2), en ce que du verrou (4) fait saillie un étrier (5) comportant deux zones d'appui
25 (6, 7) définissant pour un des bras (12) du levier deux positions limites déterminées, et en ce que, lorsque la tige d'actionnement (15) est déplacée vers le bas en opposition à la force d'un ressort (16), ledit bras (12) du levier est déplacé dans sa position limite inférieure et simultanément le verrou (4) est dégagé du rétrécissement
35 (22), l'autre bras (23) étant amené par pivotement en travers de la voie de glissement suivie par la tige portante (1).

2. Dispositif de déverrouillage selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'extrémité supérieure (17) de la tige d'actionnement (15) est guidée à peu près parallèlement à l'axe de la tige portante (1), dans un palier (18) formé sur le guide d'appui-tête (2), l'oeillet de passage (20) prévu sur le côté supérieur du dossier pour la tige portante (1) laissant passer l'extrémité supérieure (14) de la tige d'actionnement (15).

3. Dispositif de déverrouillage selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le verrou (4) est relié de façon monobloc au guide d'appui-tête (2).

Fig.1

